

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2010

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Adjoints, Damien JASPARD, Nathalie SIEFERT-BERTRAND, Pierre MAUCOURT, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Christine KIEFFER qui donne procuration à Pierre MUEL, Michel SCHNEIDER, Laetitia SENAND.

ABSENTS NON EXCUSES: NEANT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 11 Février 2010 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Thierry TRESSE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter deux points à l'ordre du jour, ce qu'il accepte à l'unanimité :

- SODEVAM : Compte rendu annuel d'activité 2009;
- Association FEP : demande de subvention exceptionnelle.

ORDRE DU JOUR

162. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M14 2009

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2009 chapitre par chapitre :

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 224 785,01 €

- Recettes : 252 846,95 €

L'excédent de résultat de l'exercice s'élève à 28 061,94 €

L'excédent de résultat reporté s'élève à 22 785,00 €

Le résultat de clôture fait ressortir un excédent d'un montant de 50 846,94 €.

Section Investissement :

- Dépenses : 52 518,15 €

- Recettes : 426 524,76 €

L'excédent de résultat de l'exercice s'élève à 374 006,61 €

Le déficit de résultat reporté s'élève à 72 038,72 €

Le résultat de clôture fait ressortir un excédent de 301 967,89 €

Résultat des restes à réaliser :

- Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 181 498,38 €

- Recettes d'investissement restant à réaliser : 44 738

Besoin de financement de 136 760,38 €

Soit un non besoin de financement global.

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil pour ne pas participer au vote.

Monsieur Jacky MERY, 1^{er} Adjoint, propose aux Conseillers de passer au vote.

Le Compte Administratif M14 2009 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire est invité à reprendre sa place au sein du Conseil.

.../...

163. VOTE DU COMPTE DE GESTION M14 2009

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion M14 2009 de Monsieur le Percepteur qui est fidèle au Compte Administratif 2009.

Le Conseil Municipal approuve ce Compte de Gestion M14 2009 à l'unanimité.

164. AFFECTATION DU RESULTAT M14

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2009 affichant les résultats suivants :

Section Fonctionnement :

Excédent de résultat de clôture s'élevant à 50 846,94 €

Section Investissement :

Excédent de résultat de clôture s'élevant à 301 967,89 €

Déficit des restes à réaliser s'élevant à 136 760,38 €

Excédent de financement s'élevant à 165 207,51 €.

Soit un non besoin de financement global.

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 50 846,94 € en report à nouveau :

- *Affectation au compte 002 (FR) du Budget Primitif 2010 la somme de 50 846,94 €.*

165. TAXES COMMUNALES 2010

Avant de présenter le budget primitif, Monsieur le Maire expose l'état de notification des taxes communales et propose au Conseil de maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes locales à savoir :

- *Taxe d'Habitation 11,63 % dégageant un produit de 63 267 €*
- *Taxe Foncière Bâti 9,50 % dégageant un produit de 33 944 €*
- *Taxe Foncière Non Bâti 26,35 % dégageant un produit de 9 302 €*

L'ensemble des trois taxes rapporteront donc un produit de 106 513 € pour 2010, sans coefficient de variation.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

En ce qui concerne le prix des autres taxes, Monsieur le Maire propose de les maintenir, à savoir :

- *Eau part communale : 0,23 €*
- *T.L.E. (Taxe Locale d'Équipement) : 5 %*
- *Raccordement au réseau d'eau : 55 €*
- *Concession Cimetière : 100 €*

Considérant l'implantation d'un espace columbarium situé au cimetière de Marieulles rue des Côtes, Monsieur le Maire propose au Conseil de maintenir le prix de la case pour 2010 à 1 000 € (concession trentenaire).

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

166. VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14 2010

Section Fonctionnement

Monsieur le Maire propose chapitre par chapitre les dépenses et recettes de fonctionnement :

- Dépenses s'élevant à 284 460,00 €
- Recettes s'élevant à 316 753,94 €

Le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.

Section Investissement

Monsieur le Maire propose chapitre par chapitre les dépenses et recettes d'investissement qui s'élèvent à 534 549,42 €.

Le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.

167. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU M49 2009

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2009 chapitre par chapitre :

Section Exploitation :

- Dépenses : 8 898,00 €
- Recettes : 9 182,11 €

L'excédent de résultat de l'exercice s'élève à 284,11 €

L'excédent de résultat reporté s'élève à 1 094,21 €

Le résultat de clôture fait ressortir un excédent d'un montant de 1 378,32 €.

Section Investissement :

- Dépenses : 1 493,00 €
- Recettes : 8 898,00 €

L'excédent de résultat de l'exercice s'élève à 7 405,00 €

Le déficit de résultat reporté s'élève à 126 345,72 €

Le résultat de clôture fait ressortir un besoin de financement d'un montant de 118 940,72 €.

Résultat des restes à réaliser : Néant

Soit un besoin de financement global de 117 562,40 €

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil pour ne pas participer au vote.

Monsieur Jacky MERY, 1er Adjoint, propose aux Conseillers de passer au vote.

Le Compte Administratif Eau M49 2009 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire est invité à reprendre sa place au sein du Conseil.

168. VOTE DU COMPTE DE GESTION EAU M49 2009

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion Eau M49 2009 de Monsieur le Percepteur qui est fidèle au Compte Administratif 2009.

Le Conseil Municipal approuve ce Compte de Gestion Eau M49 2009 à l'unanimité.

169. AFFECTATION DU RESULTAT EAU M49

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2009 affichant les résultats suivants :

Section Exploitation

Excédent de résultat de clôture de 1 378,32 €

Section Investissement :

Besoin de financement de résultat de clôture s'élevant 118 940,72 €

Besoin de financement global s'élevant à 117 562,40 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 1 378,32 € de la manière suivante :

- *Affectation au compte 1068 (I R) du Budget Primitif 2010 la somme de 1 378,32 €.*

170. VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU M49 2010

Monsieur le Maire propose pour cette année un budget de :

- *9 898,00 € en dépenses et recettes d'exploitation*
- *120 433,72 € en dépenses et recettes d'investissement.*

Le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.

171. COMMUNE / HAGANIS : SERVITUDE

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier reçu de l'Etude Jean-Claude REMY - Béatrice GODARD concernant la constitution de servitude de passage pour les travaux d'assainissement, et rappelle que cette décision été prise en séance du 23 Février 2009.

172. COMMUNE DEPARTEMENT : CONVENTION AMENAGEMENT CHEMIN PIETONNIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le dossier de projet d'aménagement du chemin piétonnier entre Marieulles et Vezon prévu dans le cadre du PACTE 57.

A ce titre, ce projet devant être réalisé sur la RD 68 nécessite coordination et accord du « Département ». Le Conseil Municipal à l'unanimité charge Monsieur le Maire de signer la convention entre la Commune et le Département.

173. CONVENTION ATESAT 2010 -2012

Monsieur le Maire fait part au Conseil que la convention ATESAT (Aide Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) passée avec l'Etat Direction Départementale de l'Equipement (DDE) dorénavant nommée Direction Départementale des Territoires (DDT) a expiré au 31 Décembre 2009. Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention et propose de la renouveler pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction au titre des années 2010-2011-2012.

En application des critères d'éligibilité définis par la loi n° 2001-1168 du 11 Décembre 2001 et le Décret n° 2002-1209 du 27 Septembre 2002 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 Novembre 2009 déclarant la Commune de Marieulles éligible à l'ATESAT ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- *demande à bénéficier de l'Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) ;*
- *autorise Monsieur le Maire :*
 - *à finaliser le contenu, les modalités de mise en œuvre, le coût, et les responsabilités respectives qui découlent du projet de convention ;*
 - *à signer la convention ;*
 - *à prendre toutes décisions concernant le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget.*

174. METZ METROPOLE : PLAN CLIMAT TERRITORIAL

Dans le cadre de la démarche de lutte contre le changement climatique initiée par Metz Métropole, Monsieur le Maire soumet au Conseil la motion invitant les communes volontaires à manifester leur engagement par la signature d'un protocole d'accord.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole en date du 2 Février 2009 relative au lancement du bilan des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de Metz Métropole dans l'objectif d'un Plan Climat Energie Territorial ;

Considérant que l'optimisation de la démarche de Plan Climat Energie Territorial initiée par Metz Métropole repose sur la possibilité de s'appuyer sur un réseau de communes volontaires ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'associer à cette démarche et notamment d'y contribuer à travers la fourniture de toutes les données utiles en sa possession ;

Considérant à cet effet l'invitation de Metz Métropole à formaliser l'engagement de la commune ;

APPROUVE la participation de la commune, notamment à travers la fourniture de toutes les données utiles, à la démarche d'élaboration du Plan Climat Energie Territorial initiée par Metz Métropole ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord en faveur de la lutte contre le changement climatique, annexé à la présente, ainsi que tout document se rapportant à ce projet.

175. SODEVAM : COMPTE RENDU ANNUEL 2009

Monsieur le Maire présente le compte-rendu annuel des activités de la SODEVAM en ce qui concerne le lotissement Aux Termes. Le document fait ressortir un bilan positif duquel il convient de déduire les dépenses déjà réalisées, notamment la conduite d'eau.

Il est prévu que le bilan définitif de l'opération soit rendu en avril 2010 soit un an après la réception des travaux.

Le document est consultable en mairie.

Le compte-rendu annuel de la SODEVAM est approuvé à l'unanimité.

176. ASSOCIATION F.E.P. : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Dans le cadre des travaux de rénovation des vestiaires de football, Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande d'une subvention exceptionnelle sollicitée par le F.E.P. d'un montant de 500 €.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, par 11 voix Pour et 1 Abstention, d'attribuer cette subvention exceptionnelle au F.E.P. Section Foot.

DIVERS

Infos diverses :

- *Installation des défibrillateurs.*

Marieulles, le 26 Mars 2010

*Le Maire,
P.MUEL*